



Vous êtes membre d'une association

Nous vous conseillons de télécharger d'abord les plaquettes « *Archives au service de la recherche* » et « *Archives de l'Essonne, la mémoire vive du territoire* » (voir rubrique « *Présentation* »).

Votre objectif :

Demander un rendez-vous, être conseillé

Le personnel des Archives vous oriente en salle de lecture. Vous pouvez aussi obtenir par courriel ou sur rendez-vous des conseils personnalisés (sujets d'études, pistes de recherches, conservation ou valorisation du patrimoine).

Connaître les sources disponibles sur votre commune et votre service

La base de données consultable en salle de lecture vous permet d'interroger l'ensemble des fonds d'archives et de bibliothèque par mot clé, et par commune.

Offrir ou vendre vos publications

Si vos publications concernent directement ou indirectement l'Essonne, ou l'histoire et les sciences auxiliaires en général, vous pouvez les mettre à disposition du public en les déposant aux Archives de l'Essonne. Une convention de dépôt ou de don permet d'en préciser les modalités de consultation. Les Archives peuvent également s'abonner à votre revue.

Emprunter une exposition, des documents originaux

Les documents originaux conservés aux Archives de l'Essonne sont empruntables sous certaines conditions de sécurité et selon l'état des documents. Vous devez vous adresser au chef du service des fonds.

L'ensemble des expositions itinérantes est géré par la bibliothèque départementale de prêt à laquelle vous devez vous adresser directement.

Direction des archives
et du patrimoine mobilier de l'Essonne
Domaine départemental
Rue du Commandant Maurice Arnoux
91730 CHAMARANDE

Téléphone 01 69 27 14 14
Télécopie 01 60 82 32 12
Courriel archi91@cg91.fr

Recevoir les publications et les invitations des Archives

Il suffit d'en faire la demande par correspondance, courriel ou téléphone.

Devenir partenaire des Archives

Les Archives de l'Essonne soutiennent les associations sur certains projets culturels (édition, collecte d'archives, exposition...)

Vous avez un projet ? Contactez la directrice des Archives et le chef du service de la valorisation culturelle.

Déposer ou donner vos archives

Seules les archives concernant l'Essonne et présentant un intérêt fort pour la recherche historique sont susceptibles d'être acceptées, après avis du chef du service des fonds.

Visiter les archives en groupe

La visite est gratuite, sur rendez-vous.

Hier, aujourd'hui, demain
les Archives de l'Essonne